



**agricultures  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
FINISTÈRE

---

Dossier de presse  
**Agriculture et environnement**  
11 février 2011

---

## **SOMMAIRE**

### **Introduction**

### **1/ L'agriculture au cœur du développement de la Bretagne**

### **2/ Le poids des filières agricoles**

### **3/ Les agriculteurs face à une réglementation effrénée**

### **4/ Des résultats concrets**

### **5/ Une opposition systématique à tous nos projets**

### **Conclusion**

# Introduction

Poumon économique de la Bretagne, l'agriculture est aujourd'hui durement secouée par la crise. Dans le même temps, la « machine réglementaire » s'emballe. Les programmes s'ajoutent, se superposent ou se contredisent et les instances décisionnaires se multiplient.

La Chambre d'agriculture du Finistère vient de réaliser une campagne de 8 réunions d'échanges avec les agriculteurs. Au-delà des inquiétudes liées aux problèmes des marchés, les débats ont été dominés par un profond sentiment d'exaspération face au cumul et à la complexité des réglementations. Cette pression administrative et réglementaire a atteint un seuil de rupture.

Il faut remettre l'économie au centre de nos préoccupations.

Seule l'économie sera en mesure de préserver l'emploi.

Seule l'économie permettra de continuer d'investir en faveur de l'environnement.

# 1/ L'agriculture au cœur du développement de la Bretagne

Poumon économique de la région, l'agriculture bretonne s'inscrit pleinement dans les 3 piliers du développement durable : économie, social, environnement.

Pour chacun de ces axes, la Bretagne est la 1<sup>ère</sup> région agricole française !

## Economie

8,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires (1<sup>ère</sup> région française)

1,9 milliards d'euros de valeur ajoutée (dans les 5 premières régions)

2,9 milliards d'euros de ventes à l'étranger (UE : 68 %, pays tiers : 32 %).

Plus largement, l'agriculture génère 39% du chiffre d'affaires des entreprises bretonnes.

Source Jean Ollivro – <http://www.bretagne-prospective.org>

### Force économique des territoires

L'agriculture est présente partout sur le territoire. Dans une commune rurale moyenne du Finistère, le secteur de la production agricole (30 exploitations en moyenne) correspond à une PME de 65 emplois (ETP) et de 8 millions d'euros de chiffre d'affaires.

### Des produits de proximité, en quantité et en qualité

80 % des exploitations engagées dans une ou plusieurs démarches qualité.

## Social

### 30 % des emplois

Une exploitation génère 5 emplois directs (2,5 dans les exploitations, 2 dans les IAA, 0,5 dans l'agro-équipement et les services) soit 170 000 emplois directs en Bretagne.

Plus largement par ses effets induits, l'agriculture génère 30 % des emplois des entreprises bretonnes. Source Jean Ollivro – <http://www.bretagne-prospective.org>

### L'agriculture fait partie du patrimoine breton

- les racines de la culture bretonne
- le développement de la région : le plan routier breton, la Brittany Ferries...

# Environnement

## Mise aux normes environnementales : des investissements colossaux

- 18 500 exploitations bretonnes ont réalisé leur mise aux normes
- 450 stations de traitement des effluents d'élevage (Bretagne)
- 1 milliard d'euros (\*) financés à plus de 70 % par les agriculteurs.

*(\*) un chiffre qui peut facilement être doublé si l'on y ajoute les frais de fonctionnement de ces équipements, le coût des nouvelles pratiques et les investissements réalisés dans les filières amont et aval.*

## Une profonde évolution des pratiques agricoles

Plan de fertilisation, couverts végétaux, bandes enherbées, contrôle des pulvérisateurs, plan écophyto.

## La Bretagne, 1<sup>ère</sup> région agricole française au niveau de l'environnement.

Les investissements les plus importants.

La baisse des taux de nitrates la plus forte (20 %) - *source : enquête du ministère de l'environnement*

## Le paysage et la biodiversité de la Bretagne

Portés par 182 500 km de haies et talus, dont 60 000 km dans le Finistère. *Agreste juin 2010*

## **2/ Le poids de nos filières agricoles**

*cf documents joints*

# 3/ Les agriculteurs face à une réglementation effrénée

## Un dispositif réglementaire considérable

En matière d'environnement, la profession est encadrée par un dispositif réglementaire important. L'ensemble de ce dispositif se traduit par une concentration réglementaire et administrative, devenue en 2011 incompatible avec le contexte économique.

Précisons que les programmes d'actions réglementaires menés jusqu'à ce jour ont été sans cesse calibrés sur des objectifs d'amélioration de la qualité des eaux brutes en vue de la production d'eau potable, soit avec un taux de nitrates inférieur à 50 mg/litre.

### **L'autorisation d'exploiter nous impose**

La réalisation de dossiers administratifs de demandes d'autorisation lourds et coûteux.

L'activité d'élevage est soumise à deux régimes différents selon les effectifs d'animaux présents. Les petits ateliers doivent se conformer au règlement sanitaire départemental (RSD), les autres dépendent du régime des installations classées (IC). Ce document permet à l'administration de connaître le nombre d'animaux détenus par chaque exploitant. De plus, dans le cadre de la réglementation « installations classées pour la protection de l'environnement », l'exploitant respecte les normes de rejets établies en fonction des objectifs environnementaux du territoire où il se trouve.

### **La Directive Nitrates nous impose**

Deux principes de base : l'équilibre de la fertilisation azotée et un plafond d'azote organique de 170 kg/ha. En complément, elle définit les mesures et actions permettant d'une part, l'optimisation de la fertilisation (plan de fumure prévisionnel) et d'autre part, la limitation des risques de lessivage d'azote (généralisation de la couverture des sols en hiver, dates d'interdiction d'épandage). C'est aussi dans ce cadre que sont définies les zones d'excédent structurel (ZES) et les zones d'actions complémentaires (ZAC). Dans ces dernières, l'azote total (organique + minéral) est limité à 210 kg/ha.

### **Le programme de résorption des excédents d'azote en ZES nous impose**

Une résorption de l'azote organique excédentaire qui ne peut pas être épandu dans les champs. Il concerne les cantons dont la charge moyenne d'azote organique produite dépassait 170 kg par hectare épandable, soit en moyenne, 70% de la surface agricole utile des exploitations.

### **La conditionnalité PAC nous impose**

Depuis 2005, l'octroi des aides de la PAC conditionné par le respect de règlements communautaires. Cela signifie qu'il faut :

- être en conformité avec 19 directives européennes : environnement, santé, bien-être animal,
- respecter les bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) avec la mise en place de bandes enherbées pour 3 % des surfaces en cultures, au bord des cours d'eau IGN, le maintien des prairies permanentes, l'entretien minimal des terres, la diversité de l'assolement. Sans oublier l'obligation des enregistrements de la fertilisation et des pratiques phytosanitaires.

### **Le plan Ecophyto nous impose**

Un objectif de réduction de 50 % de l'usage des produits phytosanitaires.

### **Le programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA) nous impose**

Un programme qui porte sur la mise aux normes des bâtiments d'élevages. Concrètement, il s'agit d'adapter les capacités de stockage des effluents afin de réaliser les épandages aux meilleures dates et d'optimiser la valorisation de ces engrais organiques en remplacement des engrais minéraux.

### **Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Loire Bretagne pour 2010-2015 nous impose**

- Des objectifs de qualité des eaux à atteindre pour chaque cours d'eau, plan d'eau, nappe souterraine, estuaire et secteur littoral.
- Des actions techniques et réglementaires à conduire d'ici 2015.

### **Au sein du SDAGE, une disposition spécifique relative au phosphore, nous impose**

- L'équilibre « apport de fertilisant / exportation des cultures » pour les élevages soumis à autorisation et produisant plus de 25 000 kg/an avec une tolérance de 10%.
- L'instruction de tous les autres dossiers sur la base d'une pression maximale forfaitaire de 80 ou 85 kg de phosphore à l'hectare avec une tolérance supérieure de 10 kg pour les élevages avicoles.
- La réalisation d'un diagnostic anti-érosif pour l'ensemble des dossiers.

### **Le plan gouvernemental de février 2010 de lutte contre les algues vertes nous impose**

Un nouveau volet réglementaire qui vise un renforcement de la réglementation sur les pratiques agricoles (calendrier d'épandage, plafonnement sur les apports azotés totaux, déclaration annuelle de l'azote acheté, échangé et vendu par les agriculteurs) et qui vise parallèlement une augmentation de la pression des contrôles sur l'ensemble des exploitations, soumises au régime des Installations Classées.

## **Un dispositif complémentaire basé sur le volontariat**

- **Des actions bassins versants**

Conscients de la nécessité d'agir par masse d'eau, les agriculteurs se sont résolument engagés dans une politique de bassins versants, associant l'ensemble des acteurs locaux et notamment les collectivités. De nombreux territoires bretons ont été couverts par ces opérations qui ont permis une réelle avancée dans les pratiques agricoles, basée sur la valorisation des expériences réussies. Les répercussions de ces actions se sont étendues bien au-delà des bassins versants.

- **Des MAE**

Issues du second pilier de la PAC, les mesures agro environnementales (MAE) sont des actions contractuelles volontaires, proposées dans des territoires à enjeux, identifiées par l'État et l'Agence de l'Eau. L'objectif est de permettre une évolution progressive des pratiques agricoles.

## **4/ Des résultats concrets**

*(Cf. livret « Agriculture et environnement »)*

## 5/ Une opposition systématique à tous nos projets

Il y en a encore en Bretagne et il faut s'en féliciter des agriculteurs qui veulent entreprendre et innover pour :

- assumer pleinement notre fonction nourricière
- assurer la compétitivité des exploitations pour obtenir un revenu décent
- préserver l'environnement
- assurer la mise aux normes bien-être de leurs élevages
- obtenir des conditions de travail décentes
- apporter leur contribution à la production d'énergie.

Pour relever ces défis, les paysans ne manquent pas d'idées et de projets : restructurations d'élevages, regroupement d'ateliers, méthanisation, co-génération, photovoltaïque sur les toits, etc

Malheureusement, nos projets sont systématiquement remis en cause et nous faisons le constat que l'administration et les élus, guidés probablement par des préoccupations électoralistes, prêtent une oreille de plus en plus attentive aux opposants en tout genre qui simplifient, diabolisent, et dont le seul mot d'ordre est « on ne veut rien près de chez nous ».

En retour, on nous dit qu'il faudrait « *réformer le modèle agricole breton, en orientant les agriculteurs vers le bio ou les circuits courts* ».

Tenir de tels propos relève d'une méconnaissance totale des réalités de l'agriculture bretonne. Il n'y a pas un modèle agricole breton. Au contraire. La Bretagne est riche de la diversité de ses systèmes de production.

L'agriculture biologique ou les circuits courts sont des voies intéressantes pour certains agriculteurs. Il faut explorer toutes les potentialités de ces segments de marchés. Au quotidien, la Chambre d'agriculture et les coopératives s'y emploient en accompagnant tous les porteurs de projets. Cependant, croire en cette solution unique relève de l'inconscience. Les bretons consomment aujourd'hui 7 % de ce que l'agriculture bretonne produit. S'il ne devait y avoir que des circuits courts en Bretagne, il faudrait supprimer 93 % de notre production agricole avec les conséquences que l'on sait sur nos emplois.

## Conclusion

Aujourd'hui, plus que jamais, les agriculteurs et leurs familles souffrent de ce manque de reconnaissance. Cette pression réglementaire accentue le désarroi dans les campagnes.

Nous demandons solennellement aux représentants de l'Etat d'entendre le « ras le bol » des paysans face à la « surenchère administrative ». Si rien ne bouge, les responsables agricoles ne poursuivront pas leur implication dans les instances territoriales ou départementales.

Au cours de la 1<sup>ère</sup> quinzaine de mars, la Chambre d'agriculture du Finistère a convié tous les élus locaux et territoriaux du département ainsi que les candidats aux cantonales aux 6 réunions qu'elle organise à leur intention. Nous attendons de leur part un véritable sursaut pour qu'ils défendent l'économie et donc l'avenir de nos territoires.

Nous lançons enfin un appel à l'ensemble des acteurs du monde économique breton. Notre avenir est en danger. Si nous perdons de la production agricole, l'onde de choc va impacter directement et durablement l'emploi dans tous les secteurs de notre économie : les exploitations agricoles, les industries agroalimentaires et leurs fournisseurs, l'agro-équipement, les transports, l'artisanat, les services...

La Bretagne doit se fédérer. L'heure est venue de sonner le réveil breton !